



Avis du Conseil de Développement Thur Doller sur le projet d'incinérateur d'Aspach le Haut, validé le 6 février 2004

suite à l'organisation d'une réunion d'information avec les représentants du SM4 et du Conseil Général le 19 septembre 2003 à Vieux-Thann

Le Conseil de Développement Thur Doller représente les forces vives du territoire. Associé à l'élaboration de la charte de Pays, approuvée en janvier 2003, il est composé de 70 membres répartis en quatre collèges et représentant la société civile du territoire.

Le Conseil de Développement se doit de jouer pour le territoire un triple rôle : il est animateur de la société civile, force de propositions, et chargé du suivi de la mise en œuvre de la Charte du Pays.

A travers sa Charte, le Pays Thur Doller s'est engagé à intervenir dans le domaine de l'environnement, l'un des objectifs dans ce domaine étant de « **pérenniser et reconstruire un environnement et un cadre de vie de qualité** », en « **solutionnant les dysfonctionnements environnementaux** » mais aussi en s'engageant à œuvrer concrètement pour « **transmettre l'héritage naturel et paysager aux générations futures** ».

C'est à l'égard de ces engagements formalisés dans la Charte que le Conseil de Développement a décidé d'émettre un avis officiel sur le projet d'incinérateur porté par le Syndicat Mixte pour l'élimination des déchets du secteur 4, dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets du Haut Rhin.

Nous souhaitons tout d'abord préciser que Le Conseil de Développement a une conscience forte des difficultés et des enjeux de l'élimination des déchets.

Nous comprenons :

- les soucis du SM4 et du Département de ne pas saturer la décharge de Retzwiller
- que la problématique des déchets doit s'aborder dans un cadre plus large : celui de la diminution des déchets à la source, c'est à dire auprès des fabricants (problème des suremballages, emballages plastiques, polystyrènes, etc), que le tri n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre, que les filières de récupération et de traitement ne sont pas toujours opérationnelles...

Mais rappelons que le tri doit être optimisé de manière à limiter au maximum l'incinération comme l'enfouissement : ainsi la Charte de Pays précise clairement qu'il sera « **défini une politique visant à accroître le taux de recyclage des déchets** ».

Dans ce contexte et compte tenu de ses missions, le Conseil de Développement se voit conduit à discuter certains éléments relatifs au projet actuel, à poser certaines exigences, et à faire des propositions.

1- Choix de la capacité d'incinération

Nous contestons tout d'abord les chiffres sur lesquels se base le Plan Départemental d'élimination des déchets pour justifier la capacité de l'incinérateur prévue dans l'actuel projet. Nous sommes conscients que le choix de la capacité d'incinération a été fait entre plusieurs contraintes : le volume de déchets collectés par le SM4 mais aussi la nécessité d'une solidarité active entre les différents syndicats du département, afin de permettre une optimisation globale de l'utilisation des équipements. Pour autant, **le choix de la capacité d'incinération soulève encore un certain nombre de questions, et il nous paraît, de plus, indispensable qu'une transparence totale et l'acceptation d'une discussion ouverte sur des données de référence soit recherchées par les opérateurs du projet.**

Le choix actuel de la capacité d'incinération pose une première question de fond, que l'on peut détailler par les observations suivantes :

- Est-on arrivé au bout du **tri des matières compostables**, que ce soit au titre des ordures ménagères ou de la collecte sélective ?
- Au moins en secteur rural, il semble aisé d'inciter les ménages à composter eux-mêmes leurs déchets putrescibles. **Une évaluation des possibilités a-t-elle été effectuée ?** Ne serait-il pas judicieux de reprendre au niveau du SM4 une politique anciennement menée par le Département, de **subventionnement de composteurs individuels** ? A-t-on tiré les fruits de cette expérience ? La mise en place d'une **politique cohérente de collecte de déchets verts et de déchets putrescibles** ne permettrait-elle pas de réduire le volume des ordures ménagères récoltées, de mieux les trier et les valoriser ? Cela aurait une forte **incidence sur le volume résiduel à incinérer d'abord**, mais aussi sur les problèmes **d'odeurs** générés par les refus de tri de compostage liés à la médiocrité de l'approvisionnement de l'usine de d'incinération (OM mélangées).
- Ne faudrait-il pas mener parallèlement un travail de fond sur le **développement de nouvelles filières de valorisation des déchets** compostables (méthanisation etc.)?
- Le volume des **OM résiduelles** restant à traiter n'est-il pas surestimé eu égard aux marges de manœuvre qui existent en terme de collecte ?
Si l'on prend en considération les résultats obtenus dans certaines communautés de communes du Département, ou dans l'ensemble des collectivités sans exception du Bade Wurtemberg qui ont mis en place des dispositifs permettant la « gratification financière du tri », une manière parmi d'autres plus simplement d'appliquer le principe « pollueur-payeur », il faut se rendre à l'évidence : **nous pouvons nettement mieux faire au niveau de l'ensemble du SM4.**
L'expérience montre de surcroît que les résultats obtenus sont très rapides, notamment par rapport aux délais de construction de la nouvelle unité d'incinération. Dans cet esprit, n'est-il pas temps **d'ouvrir immédiatement une réflexion collective sur la collecte au sein des collectivités qui composent le SM4** ? Quelles sont les politiques mises en œuvre en matière

de collecte sélectives dans les collectivités du SM4, ne faudrait-il pas tendre vers une homogénéisation des politiques de collecte ?

- **Les déchets industriels banals** : DIB, évalués à 33 400 tonnes par an, sont essentiellement constituées de « bois, palettes, cartons, emballages... » a-t-il été dit lors de la séance d'information du Conseil de Développement par le SM4.
Ces déchets ne peuvent-ils pas faire l'objet d'une **collecte sélective et d'une valorisation autre que l'incinération** ?
Ou alors ne servent-ils qu'à « pousser la température de la chaudière », à faire remonter le PCI pour éliminer d'autres déchets moins combustibles ?
Dans la situation présente : où existent encore des marges de progression, nous refusons de voir brûler dans ce futur incinérateur, la **moitié des DIB du haut Rhin**, alors que la population du SM4 représente **moins d'un tiers de la population totale du département**.
- De plus, le déclin actuel des industries de production sur le secteur du Pays Thur Doller peut légitimement laisser penser que le volume des déchets industriels banals va diminuer dans les prochaines années.
- Enfin, le document exposé lors de la séance d'information du Conseil de Développement par le SM4 fait généralement état de **données dont il est difficile, pour un non spécialiste d'évaluer la cohérence**. Par exemple, en 2002, il arrive 31 400 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sur le site d'Aspach le Haut, et plus loin, on parle de 53 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et encombrants, pour 2010. Quels sont les volumes « d'encombrants » aujourd'hui collectés ?
- De la même manière aucune information sur l'évolution des volumes de DIB collectés dans le temps n'apparaît dans le document : comment accepter les données présentées et prévues à l'horizon 2010 et 2027 si les séries chronologiques passées ne sont pas données et ne font pas l'objet d'une analyse partagée ?

2- Transparence des données

Ce dernier problème rejoint une deuxième question de fond, à savoir la **transparence des données** déjà évoquée précédemment. Elle devra faire l'objet d'une attention particulière non seulement tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet, mais aussi par la suite pendant la marche de la future usine d'incinération, notamment concernant les **niveaux de pollution** qui devront être régulièrement **communiqués à la population**.

3- Situation géographique

La troisième question porte sur la situation géographique de l'incinérateur telle que prévue dans l'actuel projet, qui ne nous semble pas optimale : le site actuel étant bordé des agglomérations de Cernay, Vieux Thann, Thann, Aspach le Haut, Leimbach... dans un rayon de moins de 5 km. La densité de population environnante milite pour le choix d'un emplacement plus judicieux, c'est à dire qui limite l'exposition de la population aux émissions de fumées en fonction des vents dominants. L'Etablissement Saint-André et la ville de Cernay semblent particulièrement concernés du fait des vents dominants (sud-ouest).

→ **Ne faudrait-il pas réfléchir à un emplacement plus au centre du territoire couvert par le SM 4, ce qui permettrait d'optimiser l'équipement, au moins en matière de transports des déchets ?**

4- Pollution atmosphérique et conséquences sur la santé

La quatrième question de fond concerne la pollution atmosphérique et ses conséquences sur la santé

Si le Conseil de Développement est particulièrement heureux que les solutions techniques les plus avancées soient mises en œuvre pour limiter les émissions de dioxine, il se doit de rappeler un certain nombre de points essentiels :

- la dioxine est un polluant qui s'accumule dans la chaîne alimentaire et se stocke dans les tissus gras. **La diminution des émissions est certes un pas en avant, mais elle ne saurait constituer une réponse finale satisfaisante**, compte tenu de ce processus d'accumulation, qui a rendu le lait maternel impropre à la consommation dans certaines régions !
- la garantie **d'émissions de dioxine en dessous des normes**, qui ne sont que des normes actuelles, certes plus sévères que celles d'hier, mais certainement moins que celles de demain, **n'annule en rien leurs effets sur la santé**.
- la comparaison des émissions de la future usine d'incinération à la somme des pollutions aériennes aujourd'hui supportées par le piémont de la vallée de Saint-Amarin se veut rassurante, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une **source supplémentaire de pollution** dans un espace déjà largement pollué. Il est clair que l'on ne pourrait utiliser les mêmes arguments face à un territoire davantage « préservé ». En somme, comme le « torchon est déjà sale, le salir un peu plus n'est pas un problème ! ».
- Le plan de charge du nouvel incinérateur prévoit l'incinération de 25 800 tonnes par an de boues brutes à 20% de siccité. Ce point soulève plusieurs interrogations :
 - Les boues brutes contiennent souvent des métaux lourds et autres polluants (plomb, mercure, ...) qui les rendent impropres à la valorisation agricole. **Incinerer ces boues n'accroît-il pas le risque de dispersion par voie atmosphérique ?**
 - Ne serait-il pas préférable de sécher ces boues, puis de les mettre simplement en décharge, plutôt que d'incinérer un produit comprenant 80 % d'eau ? Cette option paraît de bon sens, car la chaleur générée par l'incinérateur le permettrait à coût minime.
- L'importance des pollutions actuelles et de leur **incidence sur la santé** : le taux de cancers plus élevé que la moyenne sur cette partie du territoire milite en faveur **d'une prise en compte plus globale de la problématique de l'incinération**.
- Enfin, il semble essentiel que sur ces questions d'émission de polluants, les mesures les plus régulières et les plus périodiques possibles soient réalisées, afin d'assurer une réelle **transparence sur le fonctionnement de cet équipement**, déjà évoquée précédemment. C'est à ces conditions que l'on pourra regagner une confiance peut-être entamée.

5- Missions du SM4

Enfin, Il nous semble aussi nécessaire que le SM4 ne se « cache » pas derrière sa mission d'élimination des déchets. En effet, il n'est **pas concevable qu'une politique intégrée et cohérente de gestion des déchets puisse se mettre en place, en cloisonnant les responsabilités**. Comment dissocier l'élimination des ordures ménagères des problèmes de la collecte et notamment de la collecte sélective, mais aussi de la refacturation aux usagers ?

Ainsi, certaines politiques de tarification semblent plus incitatives que d'autres, comme **certaines volontés de tri risquent de s'étioler compte tenu de la facilité à incinérer**.

La mission du SM4 est certes d'éliminer les déchets, mais, dans le cadre de cette mission, **ne devrait-il pas également chercher à limiter la production des déchets au plus près de la source ?**

Cet aspect de la mission nous semble largement sous-estimé.

Dans le même ordre d'idée, une partie du territoire du SM4 accueillera une usine d'incinération. Une partie de la population, certes minoritaire, aura si l'on peut dire le « nez sous le pot d'échappement ». N'est-ce pas un argument important pour demander à toutes les autres communes membres du SM4 **d'accentuer encore les efforts de tri, afin de limiter au maximum, les effets de l'incinération sur les populations et les communes riveraines ?**

Pour conclure, le Conseil de Développement regrette que toutes ces questions sensibles ne fassent pas l'objet **d'un débat et d'une concertation publique plus large et plus approfondie** : il faut aller bien au-delà de la simple information ! N'oublions pas qu'il s'agit de **choix collectifs**, et que ces choix ne peuvent se faire de manière raisonnée que si une démarche **d'information, de concertation voire d'éducation** est véritablement engagée. Cela prend un peu plus de temps, mais permet de générer la confiance des populations. Or cette dernière a été trop souvent ébranlée voire réduite à néant, que ce soit la confiance à l'égard des « politiques » ou des « techniciens ».

Plusieurs affaires ont hélas montré que les autorités ne souhaitaient pas dire toute la vérité, créant ainsi après coup un réel malaise : les dossiers de l'amiante, du sang contaminé et de la vache folle, la gestion désastreuse de la catastrophe de Tchernobyl, témoignent de ces dysfonctionnements qui finissent par détruire la confiance indispensable des citoyens.

Dans cet esprit, le Conseil de Développement demande l'ouverture d'une réflexion plus ouverte, contradictoire, soulignant que l'argument souvent évoqué de « l'urgence » n'est manifestement pas recevable eu égard l'ensemble des questions de fond encore en suspens.

Pour résumer ...

Points contestés :

- Capacité
- Emplacement
- Opacité sur la question des conséquences sur la santé des riverains
- Manque de communication et de débat

Demandes :

- Limitation de la capacité
- Réétudier l'emplacement
- Ouverture d'un débat public
- Transparence des données
- Démarches pour limiter production des déchets à la source sur l'ensemble du territoire concerné